



République Française  
**Mairie de FONTENAY-lès-BRIIS**

**DECISION DEC2024\_19**

Le MAIRE de la commune de FONTENAY-LES-BRIIS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal N°2394/20 en date 23 mai 2020 accordant la délégation permanente du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal N°2023\_017 en date du 13 avril 2023 accordant l'ajout de délégations au Maire,

**VU** la consultation lancée le 22 juillet 2024 auprès de sept organismes bancaires pour la souscription d'un emprunt de 475 000.00 € (quatre cent soixante-quinze mille euros) permettant le financement des investissements de l'année 2024,

**CONSIDERANT** qu'à l'issue de l'analyse des plis remis, l'offre du Crédit Agricole d'Ile-de-France apparaît comme étant économiquement la plus avantageuse,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer un contrat avec le Crédit Agricole d'Ile-de-France – 26 quai de la Râpée – à Paris (75 012) - pour la souscription d'un emprunt permettant le financement des investissements 2024, dont les caractéristiques sont les suivantes :

⚡ Montant de l'emprunt	:	475 000.00 €
⚡ Durée	:	20 ans (soit 240 mois)
⚡ Taux d'intérêt (base de calcul : 360 / 360)	:	Taux fixe 3.68% soit 170 430.00 €
⚡ Mobilisation des fonds	:	Versement par débloques fractionnés à intervenir dans les 2 ans à compter de l'édition du contrat
⚡ Période de remboursement	:	Trimestrielle
⚡ Amortissement	:	Constant
⚡ Frais de dossier	:	100 € soit 0.02% du montant du prêt
⚡ Délai de mise à disposition	:	3 jours ouvrés
⚡ Remboursement anticipé	:	A chaque échéance avec indemnité forfaitaire de 6 mois d'intérêts

Ce contrat est conclu à compter de sa date de signature et pour une durée de 240 mois.

**Article 2** : De charger Madame le Directeur Général des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance et inscrite au registre des délibérations de la commune.

Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Ampliation sera adressée à :

- ✓ Monsieur le sous-Préfet de Palaiseau,
- ✓ Le responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan,
- ✓ CRÉDIT AGRICOLE Ile-de-France

Fait à Fontenay-lès-Briis, le 26 août 2024

Le Maire,  
Pour le Maire empêché et par délégation temporaire,  
Madame DUPONT Catherine

  
1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20240826-DEC2024\_19-AR  
Date de réception préfecture : 29/08/2024